

maître d'ouvrage

Préfecture

d'Eure-et-Loir

France

Eure-et-Loire

Service de la
République Française

Etabli par :
Pôle Connaissance des
Territoires

Communauté de communes

FORETS DU PERCHE

PLAN DES SERVITUDES

Partie est

Date de réalisation : 25 nov. 2022

maître d'oeuvre

Direction Départementale

des Territoires d'Eure-et-Loir

Service de la Connaissance et Conseil
aux Territoires
17, place de la République - CS 40517
28000 CHARTRES CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

AC1 : Périmètre de protection de monument historique

AC1 : Monument Historique Surfacique

AC2 : Enceinte des sites inscrits et classés
(Données à titre informatif, gérées par la DREAL Centre-Val de Loire)

AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales

Non Aedificandi

Protection Immédiate

Protection Rapprochée

I3 : Canalisations de gaz

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électrique

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électrique aérienne

I7 : Stockages souterrains de gaz naturel, hydrocarbures
et produits chimiques

INT1 : Cimetière générateur

INT1 : Servitude au voisinage des cimetières

JS1 : Installations Sportives (Générateur)

JS1 : Protection des installations sportives

PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique
contre les perturbations électromagnétiques

PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

T1 : Voies ferrées génératrices

T1 : Servitude relative aux voies ferrées

EL7 : Alignement des voies publiques

Les données sont à demander aux gestionnaires

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement

L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des
périmètres des servitudes T4 et T5

maître d'ouvrage

Préfecture

d'Eure-et-Loir

Ministère de l'Énergie - Transition
République Française

Etabli par :
Pôle Connaissance des
Territoires

Communauté de communes

FORETS DU PERCHE

PLAN DES SERVITUDES

Partie ouest

Date de réalisation : 25 nov. 2022

maître d'oeuvre

Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir

Service de la Connaissance et Conseil
aux Territoires
17, place de la République - CS 40517
28000 CHARTRES CEDEX
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

AC1 : Périmètre de protection de monument historique

AC1 : Monument Historique Surfacique

AC2 : Enceinte des sites inscrits et classés
(Données à titre informatif, gérées par la DREAL Centre-Val de Loire)

AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales

Non Aedificandi

Protection Immédiate

Protection Rapprochée

I3 : Canalisations de gaz

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne

I7 : Stockages souterrains de gaz naturel, hydrocarbures
et produits chimiques

INT1 : Cimetière générateur

INT1 : Servitude au voisinage des cimetières

JS1 : Installations Sportives (Générateur)

JS1 : Protection des installations sportives

PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique
contre les perturbations électromagnétiques

PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

T1 : Voies ferrées génératrices

T1 : Servitude relative aux voies ferrées

EL7 : Alignement des voies publiques
Les données sont à demander aux gestionnaires

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des
périmètres des servitudes T4 et T5

